

Assemblée Générale Mixte annuelle 2022

Rapport de gestion Exercice 2021 (du 01-01-2021 au 31-12-2021)

1 Activités de la société au cours de l'exercice écoulé

1.1 5 nouvelles centrales en production

Et de 20 ! Avec 5 nouvelles centrales photovoltaïque en 2021, le parc d'Energ'Y Citoennes (EYC) passe à 20 installations en exploitation. En ajoutant 241,68 kWc de puissance cumulée de ces installations, la puissance du parc d'EYC double presque pour passer à 518,22 kWc au total.

A Grenoble nous avons équipé la Halle Balzac. Il s'agit d'une halle technique utilisée par les services de la mairie. La centrale de la Halle Balzac (35,9 kWc) a eu une très longue gestation de près de 2 ans du fait notamment d'un couplage avec un chantier de désamiantage. Nous sommes par ailleurs revenu installer une nouvelle centrale sur l'école Racine. Nous y avons déjà déployé 9 kWc de panneaux photovoltaïques. Y sont désormais ajoutés 35,64 kWc en faisant attention de garder une continuité esthétique entre les deux installations.

A Poisat, l'école primaire Mermoz (35,5 kWc) a pour sa part été réalisée en un temps record. 9 mois entre l'idée et la mise en service.

A Varcès-Allières-et-Risset nous avons mis en service une ombrière de 99 kWc sur un parking relais du SMMAG (Syndicat Mixte de Mobilité de l'Agglomération Grenobloise) ainsi qu'une toiture solaire de 35,64 kWc sur le toit de l'école Mallerin.

1.2 Arrivée de Poisat avec l'école Mermoz

Poisat avait pris des parts d'EYC dès la création de la société. Nous avons d'ailleurs étudié dès 2016 une toiture de 9kWc. Cette dernière avait été abandonnée au dernier moment du fait d'un souci de charpente.

En 2021 nous avons enfin pu déployer une centrale à Poisat. Avec 35,5 kWc bien orienté vers le Sud, elle couvre une bonne partie de la toiture de l'école Mermoz et est largement visible depuis l'une des rues principales de Poisat. Mise en œuvre dans un temps record, il a fallu seulement 9 mois pour la faire sortir de terre. Cela prouve que lorsque les conditions sont réunies, nous pouvons, avec nos partenaires élus et agents des collectivités, gagner en efficacité pour avoir plus d'impact plus vite.

Sur une année, cette centrale produira deux fois plus d'électricité que ce que l'école consommera. C'est donc une très belle école à "énergie positive" qui vient d'être déployée sur ce site. Nous remercions Poisat pour son soutien depuis 2016.

1.3 30% du territoire engagé avec nous !

La Métropole est le terrain de jeu prioritaire d'EYC. Ceci est souligné dans nos statuts. En 2021 nous avons non seulement déployé nos centrales sur une commune supplémentaire (Poisat) mais nous avons aussi commencé à travailler avec Meylan et à Jarrie pour identifier et mettre en œuvre de futures centrales.

Nos associés provenaient déjà d'une grande partie des 49 communes de la Métropole de Grenoble. Aujourd'hui c'est 30% du territoire qui est engagé avec nous pour faire émerger des projets citoyens, soit 14 villes sur 49.

Il est à noter que suite au recrutement en 2020 d'un chargé de mission sur le photovoltaïque par la SPL ALEC, notre action s'articule désormais très bien avec celle de notre partenaire. L'ALEC analyse le potentiel des sites des communes puis les éclaire sur les solutions qui s'offrent à elles pour mettre en œuvre leur politique. Fort de ses actions passées, EYC est devenue une des solutions promues localement. Nous sommes donc sur la bonne voie pour toucher plus de communes.

1.4 Inauguration d'un nouveau réseau de chaleur Bois Energies à Varcès

Construit fin 2020, le réseau de chaleur Bois de Varcès-Allières-Et-Risset a été mis en service en janvier 2021 pour la rentrée scolaire. Le calendrier prévu a été respecté par notre partenaire Forestener (<http://forestener.fr>).

Ce réseau est constitué d'**une chaufferie bois** (plaquettes forestières) comprenant 2 chaudières de 250 kW et d'un réseau de chaleur de 625m qui distribuera annuellement 1150 MWh (équivalent à la consommation d'environ 187 foyers) aux bâtiments qui y seront connectés.

Il dessert 8 bâtiments communaux : les écoles primaire et maternelle, la poste, le centre de loisirs, la salle de l'Oriel, le centre culturel, le gymnase, les vestiaires du stade, et d'une distribution hydraulique dans le gymnase et le centre culturel, précédemment chauffés à l'électricité.

1.5 Un gros travail sur la rédaction de baux pour des copropriétés avec des promoteurs

Grenoble Alpes Métropole a voté en décembre 2019 son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui comprend des objectifs de développement des énergies renouvelables. A ce titre, tout bâtiment neuf doit produire une certaine quantité d'énergie renouvelable (PV, bois, solaire thermique...) au prorata de sa surface.

Face à une telle obligation, un promoteur n'a pas aujourd'hui de compétence mature pour construire des installations photovoltaïques pérennes. Il aura naturellement tendance à répondre de façon minimaliste à l'obligation et sous dimensionnant les centrales. Par ailleurs, le promoteur ne reste généralement pas propriétaire du bâtiment qu'il construit. Ainsi faute d'être en responsabilité du bon fonctionnement de l'installation ou de pouvoir valoriser auprès des acquéreurs du bâtiment le surcoût d'une installation correctement conçue, un promoteur risque de mettre en œuvre des centrales peu productive (mauvaise orientation des panneaux ou mauvaise prise en compte des ombres portées) et difficilement exploitables (accès contraint aux panneaux, absence de supervision ou de maintenance).

A ce titre nous avons progressivement démarré fin 2020 et tout au long de 2021 un travail conjoint avec plusieurs promoteurs immobiliers. Ce travail visait à défricher la succession d'étapes et d'actions à mener dans le cadre d'un projet de bâtiment neuf. Il s'agissait particulièrement de construire les modalités de contractualisation avec les promoteurs et les copropriétés. En effet, il s'agissait d'une première en France. Nous avons donc regardé l'état de l'art de ce que pratiquaient dans d'autres sociétés participatives puis, faute de pratique existante aboutie, nous nous sommes attelés à mener plusieurs projets « prototypes ». L'un avec le promoteur Novelia Résidences sur une future copropriété résidentielle de 45 lots à Varcès-Allières-Et-Risset. L'autre avec le promoteur FSC Promotion sur une future copropriété tertiaire à Domène.

Outre les négociations techniques avec les promoteurs pour adapter leur cahier des charges afin de faciliter la mise en œuvre d'une centrale photovoltaïque optimisée et durable, nous nous sommes attelés à rédiger des baux. Ces baux ont pour objectif de nous permettre de déployer sereinement nos installations tout en répondant aux appréhensions légitimes des copropriétaires des bâtiments, des conseils syndicaux et des syndics.

Cela nous a conduit à tester des baux plus longs, à analyser des risques sur les activités hébergées dans une copropriété, à creuser les conditions d'assurabilité, à faire évoluer les clauses de sorties, à envisager la diversification des propositions de loyers. Cela pourrait même nous conduire à revoir à terme les modèles économiques si jamais les pratiques d'autoconsommation s'avéraient déterminantes.

Ce gros chantier n'a pas été bouclé en 2021. Nous sommes en effet tributaire du rythme de la promotion immobilière qui s'étale sur plusieurs années. Ce chantier restera conséquent en 2022.

1.6 On a gagné l'AMI du MIN

EYC a répondu deux fois à un AMI de Grenoble Alpes Métropole pour équiper la très grande toiture du MIN (Marché d'Intérêt National). Nous avons en définitive remporté cet AMI dans un contexte très concurrentiel grâce à la réponse que nous avons bâtie avec l'aide de nos partenaires Enercoop Auvergne Rhône Alpes (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), Watt&Home (installateur), et l'association ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) fusionnée depuis avec l'AGEDEN (<https://www.ageden38.org>).

Nous avons ainsi proposé de réaliser jusqu'à deux installations de 500 kWc à 18 mois d'intervalle en prenant en compte la contrainte de reprendre l'étanchéité du MIN préalablement à l'installation des centrales photovoltaïques. Les panneaux photovoltaïques seraient installés sur des plots soudés à l'étanchéité.

Nous avons choisi d'associer l'AGEDEN à cette proposition afin de financer une prestation d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie auprès du public professionnel opérant dans le MIN et notamment le réseau "Mange Bio Isère" qui serait associé à la démarche.

Gagner cet AMI est un très beau succès pour EYC mais cela reste une première étape. Nous avons depuis dû retravailler de façon poussée le projet afin de répondre aux exigences des services d'urbanisme. Nous y sommes parvenus avec l'aide de notre AMO et avec le soutien de la direction de la transition énergétique de Grenoble Alpes Métropole. Nous aurons aussi à creuser les aspects assurantiels et à nous adapter au contexte économique global qui change profondément.

Avec des difficultés d'approvisionnement en matériel, le retour de l'inflation, la hausse du coût des équipements ou encore l'évolution des taux bancaires nos hypothèses économiques sont fortement bousculées. Nous tâcherons de continuer à être agile afin d'identifier les contraintes et de nous y adapter en conséquence avec le soutien de nos partenaires.

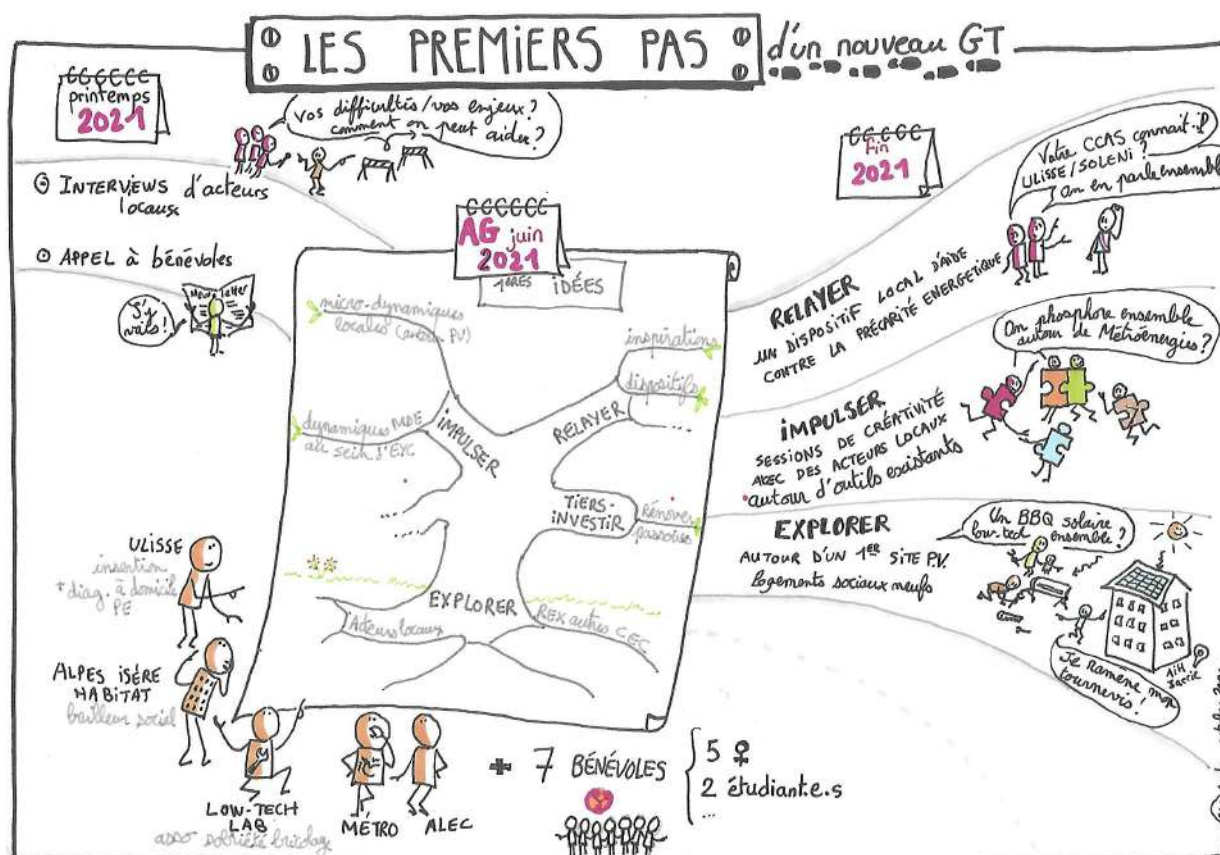
1.7 Premières actions sur la maîtrise de l'énergie et l'inclusion

Le sujet de la maîtrise de l'énergie (MDE) est un sujet de longue date d'EYC. Il est inscrit dans nos statuts depuis la création de la SAS. En 2021, grâce à l'impulsion de quelques bénévoles moteurs et après un premier appel à bénévoles au printemps, un GT MDE a été constitué dès l'été. Il a eu en premier lieu pour objectif de clarifier les chemins possibles pour que EYC agisse pour réduire les consommations et soit plus inclusif. L'enjeu était notamment de se demander quel rôle EYC pouvait jouer afin de lutter contre la précarité énergétique et comment diversifier les personnes engagées dans EYC.

Avec une démarche plus graphique et plus sensible de la transition, le GT MDE tâche de rendre moins technique et plus accessible notre action et les sujets que nous traitons. Nous nous demandons ce que l'implication de citoyens permet de changer sur notre territoire. Quel lien pouvons-nous faire entre les citoyens et les dispositifs existants pour faire connaître, pour impulser, pour explorer de nouvelles façons d'agir ?

La démarche d'EYC n'est donc pas isolée mais partenariale avec la métropole, l'ALEC, un bailleur social (Alpes Isère Habitat), le GESS ULISSE (groupement Economie Sociale et Solidaire), le Low-Tech Lab Grenoble. Des premières actions ont pu être démarrées dès le second semestre 2021 :

- en constituant un groupe de travail avec ces partenaires autour de l'outil Métroénergies (comment cet outil déployé par la Métropole peut-il alimenter une dynamique autour de la sobriété énergétique dans nos collectifs respectifs ; et plus généralement comment mettre en commun nos efforts, nos créativité, nos différents regards sur cette thématique de la sobriété)
- en faisant connaître de plusieurs CCAS des dispositifs existants efficaces, déjà financés, mais faisant l'objet d'un très fort non-recours (dispositif SOLENI de lutte contre la précarité énergétique)
- en se rapprochant d'Alpes Isère Habitat pour envisager des actions avec les habitants des logements sociaux de Jarrie équipés de PV par EYC au printemps 2022 (1ère installation PV d'EYC sur des habitations).



Le GT MDE reste humble dans son approche mais le potentiel et le sens de l'action que peut porter EYC est conséquent. Cet axe de développement d'EYC est d'autant plus important qu'avec la hausse durable du prix de l'énergie nous pouvons d'autant plus rappeler que l'énergie la plus durable d'un point de vue environnemental et social est celle que nous ne consommons pas.

1.8 Une belle dynamique s'amorce avec Alpes Isère Habitat et Meylan

Alpes Isère Habitat nous a contacté dès la mi-2020 pour discuter de la possibilité d'une collaboration sur la métropole. L'idée a tout de suite été de discuter d'un possible partenariat sur le long terme dans lequel Energ'Y Citoyennes pourrait faire émerger des projets avec les locataires des logements équipés de centrales solaires citoyennes. Alpes Isère Habitat s'engagerait de son côté à mettre à disposition les toitures de nouveaux logements s'ils s'avéraient être à potentiel solaire intéressant.

Un accord ayant été trouvé, un premier projet concret à Jarrie a rapidement été proposé afin d'en valider le potentiel solaire. Celui-ci validé, nous avons procédé au dépôt du permis de construire modificatif. Les travaux ont ensuite démarré fin 2020, avec une livraison des bâtiments prévue fin 2021/début 2022 ... et donc une intervention de notre part peu avant cette étape.

Cette aventure est pour nous également une première expérience sur un bâtiment neuf, avec des délais bien plus longs et les aléas liés à la construction. Notre centrale a finalement été décalée sur 2022 et un nouveau projet est déjà en discussion !

En parallèle de ce premier projet avec Alpes Isère Habitat, nous sommes entrés en contact dès le début de l'année 2021 avec la nouvelle équipe municipale de Meylan. Meylan préparait alors un plan ambitieux de déploiement du solaire photovoltaïque sur la durée du mandat et souhaitait nous rencontrer pour comprendre si nous pouvions collaborer et comment. En interne à EYC, un nouvel associé Meylanais qui souhaitait savoir si des projets étaient prévus sur sa ville nous avait par ailleurs interpellé.

Après l'analyse par un bureau d'études du potentiel des toitures communales à priori les plus propices à la solarisation, l'équipe municipale nous a proposé plusieurs toitures dont celle de la Maison de la Musique de Meylan. Les pré-études exécutées par nos bénévoles ont donné de bons résultats pour cette toiture, et la ville a pu enchaîner rapidement les étapes administratives de mise en concurrence et de mise à disposition à Energ'Y Citoennes. Nous avons ensuite obtenu la validation de la demande de raccordement pour Noël 2021, un joli cadeau ! Et le début d'une collaboration sur plusieurs années nous l'espérons.

1.9 La communication d'EYC se poursuit

En 2021, la communication d'EYC a été touchée de nouveau par les difficultés à organiser des événements en présentiel. Les 4 premiers événements de l'année (apéros solaires et SpeedMeeting de la Finance Solidaire) ont été organisés en distanciel, et ce n'est qu'à partir du mois de juin que nous avons pu organiser des événements en présentiel avec, pour démarrer, notre Assemblée Générale dans la salle de l'Oriel à Varcès-Allières-et-Risset.

Dès septembre, 2 nouveaux apéros solaires et 3 inaugurations de nouvelles centrales solaires photovoltaïques ont eu lieu en présentiel. Les élus des communes de Grenoble pour l'école Racine, Varcès-Allières-et-Risset pour l'école Mallerin, et de Poisat pour l'école Jean Mermoz, se sont joints à nous pour présenter aux habitants et à la presse les résultats de nos collaborations fructueuses sur les toits de ces écoles. Le président de la Métropole était notamment présent à Varcès-Allières-et-Risset ainsi qu'à Poisat avec dans ce dernier cas la présence du député de la circonscription.

Désormais notre compte Twitter émet environ 11 tweets par mois vers 384 abonnés. Notre compte Facebook est suivi par 566 personnes et notre compte LinkedIn par 382 abonnés. La Lettre EYC a été publiée 13 fois en 2021 vers 684 contacts, décembre 2021 a été l'occasion de publier [notre 50ème lettre d'infos vous présentant notre super équipe de Comm](#) !

Nous avons fêté nos 5 ans en Septembre 2021, avec une [belle infographie d'anniversaire](#) réalisée par une bénévole talentueuse !

Malgré la moitié de l'année en distanciel, nous avons tout de même accueilli de nouveaux associés et bénévoles au sein d'EYC.

1.10 Une levée de fond réussie avec de nombreux Meylanais et Meylanaises

La levée de fonds pour les projets 2021 a démarré en novembre, avec un objectif de 37 000 € pour financer 3 nouvelles toitures solaires photovoltaïques. A fin décembre 2021, nous avons rassemblé 20 700 €.

A fin janvier 2022, la levée de fonds s'est terminée avec 49 800€ de souscriptions reçues soit 134% de notre objectif. 58 personnes ont participé à cette levée de fonds dont 36 nouveaux associés.

L'annonce de notre installation sur le toit de la Maison de la Musique de Meylan n'a pas laissé les meylanais(e)s indifférents car 26 Meylanais(e)s ont participé à cette levée de fonds !

2 Bilan des sites en exploitation

2.1 Bilan de la production d'électricité au 31 décembre 2021

Bâtiments concernés	Commune	Date de mise en service	Puissance installée	Production 2021
École primaire de la Monta	St-Égrève	20 octobre 2017	9 kWc	10 860 kWh
École maternelle du Pont de Vence	St-Égrève	6 novembre 2017	9 kWc	9 850 kWh
Centre de Loisirs et de Culture	Eybens	13 novembre 2017	8,1 kWc	10 790 kWh
École du Bourg	Eybens	13 novembre 2017	9 kWc	9 620 kWh
Église St-Ferjus	La Tronche	20 novembre 2017	9 kWc	10 600 kWh
École Coteau	La Tronche	26 décembre 2017	9 Wc	10 660 kWh
Salle polyvalente A. Martin	Échirolles	4 janvier 2018	8,1 kWc	9 170 kWh
Logement Couturier	Échirolles	4 janvier 2018	9 kWc	11 540 kWh
Ecole primaire Racine	Grenoble	7 février 2018	9 kWc	10 100 kWh
École primaire Malherbe	Grenoble	7 février 2018	9 kWc	10 600 kWh
École primaire Clémenceau	Grenoble	14 février 2018	9 kWc	10 470 kWh
École primaire Menon	Grenoble	14 février 2018	8,7 kWc	9 930 kWh
École Paul Vaillant Couturier	Echirolles	1 ^{er} octobre 2019	36 kWc	42 000 kWh
Maison des Sport	La Tronche	1 ^{er} octobre 2019	35,84 kWc	42 000 kWh
La Belle Electrique	Grenoble	13 février 2020	98,8 kWc	101 710 kWh
Ombrière Parking relai	Varces-Allièr es-et-Risset	2 juin 2021	99 kWc	62 450 kWh
Ecole primaire Racine II	Grenoble	16 juin 2021	35,64 kWc	21 630 kWh
Ecole primaire Mallerin	Varces-Allièr es-et-Risset	9 juillet 2021	35,64 kWc	20 730 kWh
Halle Balzac	Grenoble	7 octobre 2021	35,9 kWc	6 350 kWh
Ecole primaire Mermoz	Poisat	15 octobre 2021	35,5 kWc	4 850 kWh
Total			518,22 kWc	425 910 kWh

Nous avons réussi à installer 5 nouvelles installations en 2021 pour une puissance totale de 241,68 kWc, soit une hausse de 87,4% de la puissance PV installée. Le parc d'EYC passe ainsi de 276,54 kWc à 518,22 kWc. La production électrique a représenté près de 1170 kWh par jour, soit l'équivalent de la consommation journalière moyenne de plus de 185 foyers (hors chauffage et production d'eau chaude).

2.2 Bilan de la production de chaleur au 31 décembre 2021

EYC contribue au développement de projet de réseaux de chaleur bois énergie en partenariat avec la société Forestener qui opère sur l'Isère et les deux Savoie. Ces réseaux sont alimentés avec du bois local.

Forestener développe les réseaux. EYC est le représentant local de Forestener. EYC facilite l'émergence des projets et participe à leur financement aux cotés d'Energie Partagée et d'Enercoop.

Communes concernés*	Date de mise en service	Puissance	Production 2021
Quaix en Chartreuse	novembre 2019	200 kW	198 000 kWh
Sassenage – Réseau des Pies	janvier 2020	200 kW	542 000 kWh
Sassenage – Réseau Plaine des Sports	janvier 2020	2x300 kW	1 123 000 kWh
Varces-Allières-Et-Risset – Réseau Plaine des Sports	janvier 2021	2x250 kW	975 000 kWh
Total		1500 kW	2 838 000 kWh

Cette production de chaleur représente près de 7 775 kWh par jour soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de plus de 354 foyers.

3 Présentation des comptes annuels d'Energ'Y Citoyennes

La comptabilité est assurée par Enercoop Auvergne Rhône Alpes. Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une convention qui inclut une contractualisation avec le cabinet d'expertise comptable de Mme Teston (société ELTEA), qui a assuré la clôture et la présentation des comptes.

Conformément à l'article 28 des statuts de la société, l'exercice comptable 2021 a débuté le 1^{er} janvier 2021 et s'est achevé le 31 décembre 2021.

La société ne dépasse, à la clôture de l'exercice 2021, aucun des seuils suivants : total du bilan de 2 000 000 €, montant hors taxe du chiffre d'affaires de 4 000 000 €, équipe salariée supérieure à 25 collaborateurs. Par conséquent, conformément aux articles R227-1 et L227-9-1 du Code de commerce, nous ne sommes pas tenus de désigner un commissaire aux comptes. Les comptes ont cependant été certifiés par Mme R. Teston, en sa qualité d'expert-comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables à Grenoble.

Bilan au 31 décembre 2021					
Actif		N-1	Passif		N-1
Immobilisations corporelles	724 123 €	485 358 €	Capital social	349 300 €	302 400 €
Immobilisations incorporelles	92 769 €	67 621 €	Résultat de l'exercice	12 694 €	8 017 €
Immobilisations financières	18 646 €	4 000 €	Report à nouveau	2 695 €	-5 323 €
			Subventions invest.	189 526 €	196 309 €
Actif immobilisé	835 537 €	556 979 €	Fonds propres	554 217 €	501 403 €
Créances Clients	44 169 €	24 405 €	Emprunts	584 228 €	424 487 €
Autres Créances	83 574 €	260 255 €	Dettes fournisseurs	9 569 €	12 053 €
Capital souscrit non versé	1 500 €	6 600 €	Dettes sociales et fiscales	2 244 €	485 €
Disponibilités	181 555 €	90 939 €			
Comptes de régularisation	5 423 €	5 851 €			
Actif circulant	314 721 €	381 450 €	Dettes	596 041 €	437 025 €
Total de l'Actif	1 150 258 €	938 482 €	Total du Passif	1 150 258 €	938 482 €

Compte de résultats au 31 décembre 2021					
Produits		N-1	Charges		N-1
Produits d'exploitation	66 365 €	54 087 €	Autres achats et charges ext.	9 793 €	11 910 €
Reprises			Impôts, taxes et vers. assimilés	368 €	0 €
			Dotations aux amortissements	40 978 €	31 711 €
Produits financiers	504 €	0 €	Charges financières	6 077 €	5 197 €
Produits exceptionnels	6 780 €	3 261 €	Charges exceptionnelles	1 152 €	0 €
Total des produits	73 649 €	57 348 €	Total des charges	60 955 €	49 331 €

Les produits de la société sont liés à la vente de l'électricité produite par ses installations de production à partir de ressources renouvelables et notamment nos installations photovoltaïques (les projets de chaleur ne génèrent pas de produits pour notre société, il s'agit de participations dans une autre société : Forestener).

Les produits ont augmenté en 2021 de 16 301 € (soit 28,42%) du fait :

- Du fait du début de production des nouvelles toitures mises en service en 2021 :
 - o Ombrière de Varcès-Allières-Et-Risset mise en service au 2 juin 2021
 - o Ecole Racine 2 mise en service au 16 juin 2021
 - o Ecole Mallerin mise en service au 9 juillet 2021
 - o Halle Balzac mise en service au 7 octobre 2021
 - o Ecole Mermoz mise en service au 15 octobre 2021

S'agissant des charges de l'exercice 2021 (9 793 €), nous pouvons les répartir en deux grandes catégories :

- Dépenses principales relatives au fonctionnement de la société :
 - o Petites fournitures (102 €) ;
 - o Fournitures de bureau (46 €) ;
 - o Redevance de crédit bail (250 €) ;
 - o Formation (100 €) ;
 - o Honoraires (950 €) ;
 - o Frais d'acte (16 €) ;
 - o Publicité, publications (84 €) ;
 - o Cadeaux (100 €) ;
 - o Frais de déplacement (176 €) ;
 - o Frais de réception (64 €) ;
 - o Frais postaux (16 €) ;
 - o Internet (673 €) ;
 - o Services bancaires et assimilé (552 €) ;
 - o Cotisations diverses (270 €) ;
- Dépenses principales relatives aux installations photovoltaïques :
 - o Electricité – consommation des sites (1 394 €) ;
 - o Primes d'assurance (2 933 €) ;
 - o Assurance RC (986 €) ;
 - o Location immobilière (1 081 €).

Les charges ont baissé de 2 117 € (17,77 %) du fait principalement :

- De l'absence de cout de sous traitance (-850 €)
- D'une baisse des primes d'assurance (-1 097 €) ;
- De l'absence de cout échoué dans les études (-2 150 €) ;
- De baisse de frais de Publicité et de publication (-394 €) ;
- De frais de réception moindre (-244 €) ;
- De baisse des frais bancaire (-191 €).

Le montant des dotations aux amortissements (40 978 €) a augmenté par rapport au précédent exercice du fait de l'amortissement en pleine année de la Belle Électrique et de cinq nouvelles installations entre début juin et fin octobre. Les règles d'amortissements adoptées sont les suivantes :

- Études préliminaires : 5 ans ;
- Études de maîtrise d'œuvre des installations : 10 ans ;
- Installations photovoltaïques : 20 ans ;
- Onduleurs, GSM, dispositif d'arrêt d'urgence : 20 ans.

Au total le résultat net est positif de 12 694 euros. A noter aussi que le résultat cumulé est désormais de 15 388 euros.

4 Détail des emprunts

EYC a fait appel à deux emprunts depuis sa création :

- Emprunt de la tranche 1 :
 - Débloqué le 28 février 2018 ;
 - Montant : 258 400 euros avec droit de tirage sur une durée de 6 mois ;
 - Durée : 180 mois (hors différé d'amortissement) ;
 - Taux : 1,56 % ;
 - Frais de dossier : 500 € ;
 - Garantie bancaire : gratuite car caution bancaire de La Métro sur 25% du prêt ;
- Emprunt de la tranche 2 :
 - Montant débloqué au 31 décembre 2021 : 372 823,26 € ;
 - Durée : 144 mois (hors différé d'amortissement) ;
 - Frais de dossier : 150 € ;
 - Garantie bancaire (25% sur les 9 premières années) : 6 041,67 € ;
 - Taux : 1,05 %.

5 Affectation du résultat de l'exercice et éventuelle distribution d'un dividende

Le Conseil de gestion de la société propose d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 12 694 €, au compte de « report à nouveau », dont le montant est donc porté à 15 388 euros.

Cet exercice présente à nouveau un bénéfice et traduit la bonne santé de la société. Afin de privilégier la réalisation de l'objet social d'EYC et d'accélérer le développement d'EYC et compte tenu des montants en jeu, il n'est pas proposé de distribution de dividendes aux actionnaires d'Energ'Y Citoyennes.

6 Prime d'émission

Il est proposé de valoriser l'investissement de chacun au travers d'une prime annuelle d'émission de 3€ par part.

7 Conventions réglementées

Conformément à l'article L227-10 du Code de commerce, le président d'une SAS est tenu de présenter aux associé-e-s un rapport sur les conventions intervenues directement, ou par personne interposée, entre d'une part la SAS, et d'autre part son président ou l'un de ses dirigeants. Cet article n'est cependant pas applicable « *aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales* ». A défaut d'une définition précise de ces dernières, et dans un souci de transparence à l'égard des associé-e-s, liste est donnée ci-dessous de toutes les conventions passées, directement ou non, avec des membres du Conseil de gestion d'Energ'Y Citoyennes :

- Les villes d'Échirolles, Grenoble et de La Tronche pour des « *conventions d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation de centrales photovoltaïques* » ; c'est dans ce cadre que ces collectivités mettent à disposition d'Energ'Y Citoyennes des toitures de bâtiments afin d'y installer sur chacune un ensemble d'équipements de production d'électricité photovoltaïque, moyennant, notamment, une redevance d'occupation proportionnelle à la surface des capteurs solaires installés (1€/m²/an, soit 60 €/an par toiture, valable sur toute la durée de la convention, soit 20 ans à compter de la mise en service de l'installation).

- Enercoop Auvergne Rhône-Alpes : Si Enercoop Auvergne Rhône-Alpes n'est pas associée d'Énerg'Y Citoyennes, son directeur l'est à titre personnel et en est membre du Conseil de gestion en tant que représentant de la société Énergie Partagée Investissement. Les conventions réglementées concernent deux prestations :
 - Convention de gestion administrative, juridique et comptable, d'un montant forfaitaire de 850 €HT pour les exercices suivants, renouvelable par tacite reconduction ;
 - Prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour 15 250 €HT en 2021.

8 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice, par le Président et les membres du Conseil de gestion

Bien que non contraint par le code de commerce en raison de la structure juridique d'Énerg'Y Citoyennes (SAS : société par actions simplifiée), le Conseil de gestion a cependant souhaité inclure cette liste dans le rapport de gestion, dans un souci de transparence vis-à-vis de l'ensemble des associés.

Prénom et Nom	Nom et structure juridique des sociétés	Fonction
Julien Robillard (Président)	RAS	RAS
Agnes Arroyo	RAS	RAS
Dominique Jugnon	RAS	RAS
Benoit Mollaret	SCIC SAS Les Fringant.e.s	Membre du Conseil de Surveillance
Daniel Verdeil	RAS	RAS
Daniel Bessiron (Echiroles)	SEM CCIAG	Administrateur
	SEM Territoires 38	Administrateur
	SPL Isère Aménagement	Administrateur
	SPL Eau de Grenoble	Administrateur
	ALEC (SPL)	Administrateur
Antoine Back (Grenoble)	SDIS	Administrateur
	Grenoble Habitat	Administrateur
	Eaux de Grenoble	Administrateur
Suzanne Dathe	ACTIS	Administrateur
	RAS	RAS
Frédéric Marillier	Enercoop (SCIC)	Directeur Général Adjoint aux coopératives locales
	Enercoop Auvergne Rhône-Alpes (SCIC)	Directeur Général
	Enercoop Auvergne Rhône-Alpes Production (SARL)	Gérant
	Forestener (SAS)	Administrateur
Christine Lollier-Brassac (ALEC)	SASU Transform&Co	Présidente
	ALEC (SPL)	représentante asso
Alain Crépeau (La Tronche)	RAS	RAS
Pierre Verri (La Métro)	Tennerdis	Administrateur
	SPL Vercors Restauration	Administrateur
Fabienne Mahrez	RAS	RAS

9 Prises de participation significatives ou prises de contrôle, filiales et sociétés contrôlées, participations croisées

Depuis 2019, EYC est au capital de la société Forestener qui développe des réseaux de chaleur sur l'Isère et 2 Savoie.

A ce titre, Fabienne Mahrez est Administratrice de Forestener au nom d'Énerg'Y Citoyennes.

Notre prise de participation au capital est de 3 k€ et nous permet de financer en compte courant d'associé (CCA) rémunéré à 4% le développement des projets de réseaux de chaleur bois sur le territoire de la Métropole.

Nous avons pris 12 k€ de CCA en 2021.

10 Données sociales

La société Énerg'Y Citoyennes n'a employé aucun salarié ou stagiaire durant l'exercice 2021. Son activité est prise en charge uniquement par des bénévoles, au nombre d'une vingtaine, réparti·e·s entre des groupes de travail « technique », « supervision et exploitation », « communication », « administration-gestion », « MDE » et un « cockpit » dédié à la coordination des GT opérationnels.

11 Actionnariat et capital

À l'issue de l'exercice 2020 (31 décembre 2020), notre société comptait 285 associé·e·s (soit une augmentation de 22% durant l'exercice 2020, pour un capital social de 302 400 € (soit + 17% durant l'exercice 2020).

À la clôture de ce cinquième exercice (31 décembre 2021), nous étions 320 associé·e·s (soit une augmentation de 12% au cours de l'exercice), pour un capital social de 349 300 € (+ 15,5 % pendant l'exercice) :

- 35 nouvelles personnes physiques.

Conformément à nos statuts (art. 24.1), la liste des associé·e·s convoqué·e·s à la présente assemblée générale a été arrêtée le quarantième jour qui la précède, soit le 20 mai 2022. À cette date, Énerg'Y Citoyennes comptait 364 associé·e·s, pour un capital social de 410 700 €.

Plus précisément, la répartition du capital social par collège, au 20 mai 2022 était la suivante :

Collèges	Nb d'associé·e·s	%	Capital	%	Capital moyen
Citoyens	336	92,3 %	290 400 €	70.7 %	864 €
Collectivités	13	3,6 %	43 800 €	10.7 %	3 369 €
Personnes morales	7	1,9 %	28 000 €	6,8 %	4 000 €
Porteurs et parten.	8	2,2 %	48 500 €	11.8 %	6 062 €
Total	364		410 700 €		1 128 €

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution mensuelle du capital social d'Énerg'Y Citoyennes.

Evolution capital

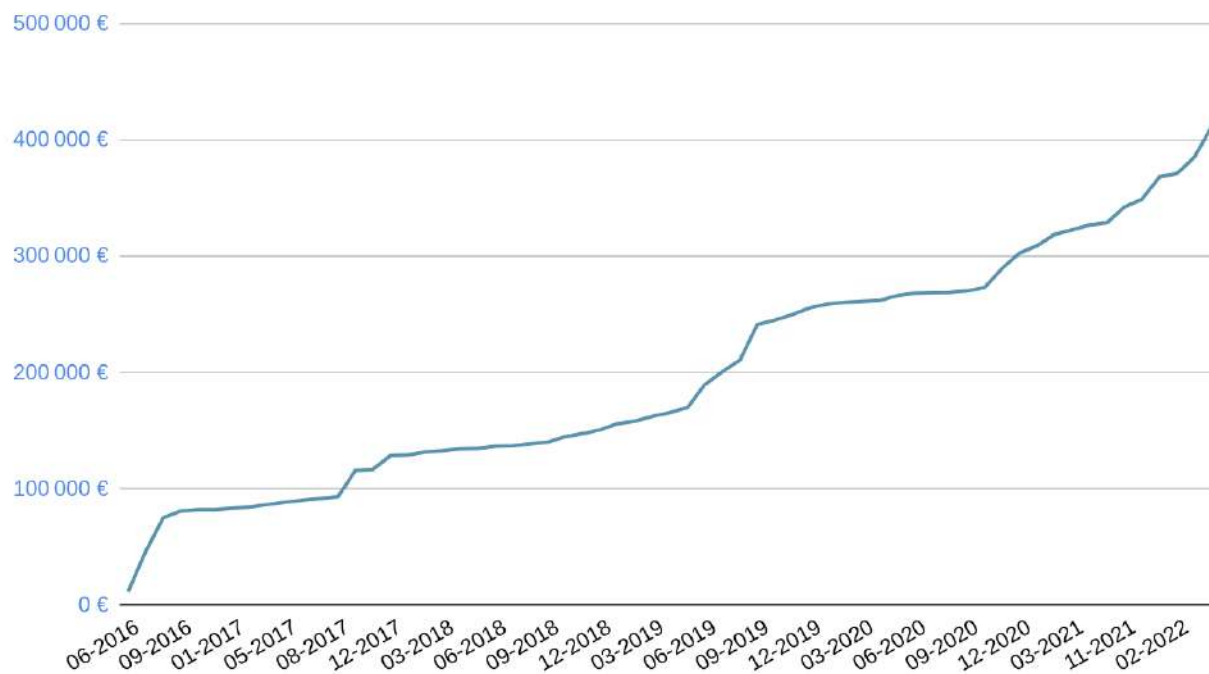


Figure : Evolution mensuelle du capital

Concernant la structure de l'actionnariat (au 20 mai 2022), les principales observations sont les suivantes :

- Les personnes physiques (336 citoyen-ne-s + 6 porteurs) représentent 93.9% des associé-e-s et 72,4 % du capital ;
- 58 % sont des hommes et donc 42 % des femmes. La moyenne d'âge des associés est d'environ 45 ans avec respectivement pour les hommes et les femmes environ 46 ans et 43 ans. L'âge des associés varie de quelques mois à 86 ans, âge du doyen d'Énerg'Y Citoyennes ;
- La souscription moyenne au sein du collège « citoyens » est de 794 €, déduction faite de deux souscriptions particulièrement importantes de 10 000 € et 15 000 €; 35.5 % des souscriptions sont de 500 € ; 26,5 % des souscriptions sont de 800 à 2000 € (suivant en cela proposition de compensation de ses consommations) ;

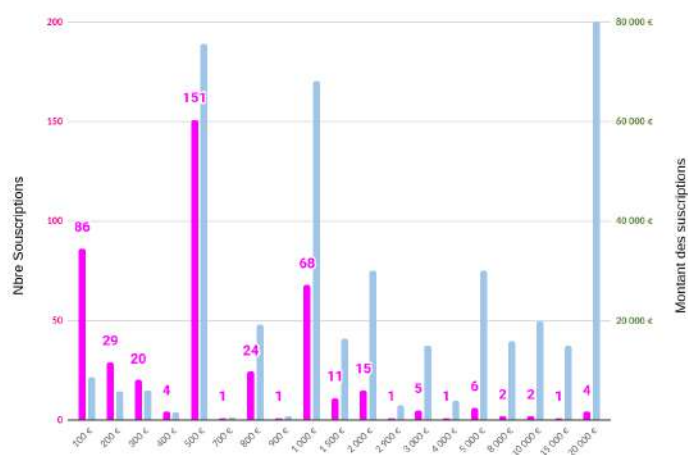


Figure : Répartition des montants de souscription de parts

- Six gros souscripteurs représentent près de 25.5 % du capital (Grenoble Alpes Métropole, Énergie Partagée Investissement, Ville de Grenoble, Ville de Meylan et deux citoyens) ;
- Les souscriptions publiques représentent 20.4 % du capital (collectivités territoriales - Grenoble Alpes Métropole, 12 communes et le PNR de Chartreuse).

Pour mémoire, les souscriptions au capital d'Energ'Y Citoyennes n'ouvrent droit à aucune réduction (ni crédit) d'impôt pour les personnes physiques. Sont en effet exclues du bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu, "les souscriptions au capital des PME qui exercent des activités procurant des revenus garantis en raison de l'existence d'un tarif réglementé de rachat de la production. Ainsi sont notamment exclues les activités de production d'électricité d'origine éolienne ou photovoltaïque", telles que celles exercées par Energ'Y Citoyennes.

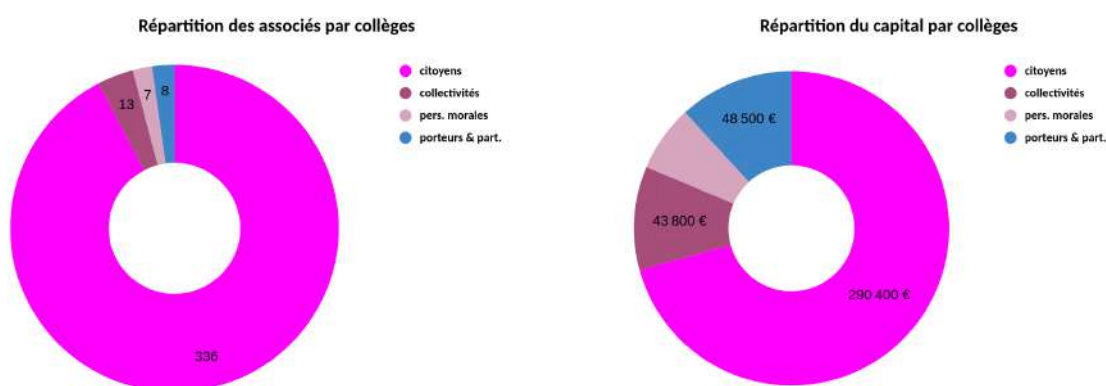


Figure : Répartition des associés et du capital par collèges

12 Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

12.1 Un potentiel qui se concrétise : Des projets plus grands et plus divers

Alors que nos plus grandes installations photovoltaïques restent sous la barre des 100 kWc, un nouvel arrêté tarifaire publié en octobre 2021 a étendu les installations éligibles à des tarifs d'achat jusqu'à 500 kWc. Il devient donc réaliste pour nous de traiter de plus grandes installations dans la continuité de nos travaux préparatoires sur le MIN.

Dans le même temps, nous avons longuement travaillé avec plusieurs promoteurs immobiliers tout au long de 2021 et 2022 pour cadrer notre façon de déployer des centrales sur des bâtiments neufs.

Il en résulte que la puissance potentielle du volant de projets qu'EYC traite couramment augmente considérablement et ouvre un potentiel de développement très intéressant aux énergies citoyennes que nous mettons en œuvre. En faisant le point début 2022, nous constatons un portefeuille de projets en cours représentant potentiellement 1,2 MWc pour 2022 et plusieurs MWc pour les années suivantes.

Bien entendu, tous ces projets ne sortiront pas de terre. Il y aura beaucoup de déchets. Nous sommes confrontés à des difficultés qui peuvent être techniques, juridiques, urbanistiques, contractuelles, concurrentielles et opérationnelles au sein des équipes de bénévoles. Mais le potentiel d'accélération est là. Il reste à nous en saisir.

12.2 EYC doit apprendre à jongler avec un contexte économique plus complexe

Le COVID avait désorganisé les chaînes d'approvisionnement et enclenché l'augmentation des prix des équipements que nous installons dans nos projets avec par exemple +10% sur les panneaux et onduleurs ou encore +30% sur les structures en acier des ombrières.

Aujourd'hui la crise énergétique est là. Elle a démarré dès l'automne. La guerre en Ukraine a accentué les tensions sur les marchés européens qui de fait apparaissent mal conçus pour les périodes de pénuries.

Alors que les factures d'électricité auraient dû mécaniquement monter de plus de 40%, le gouvernement a temporisé. Les augmentations sont donc à venir et seront durables dans la mesure où, sur les marchés européens, les prix sont actuellement extrêmement hauts jusqu'à l'horizon possible d'achat de l'énergie à 3 ans. D'ores et déjà les prix seront hauts au moins jusqu'en 2025.

Dans ce contexte, les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables ne coûtent plus rien à l'État. Jusqu'en 2021 le soutien aux énergies renouvelables était souvent dénoncé comme coûteux avec une augmentation régulière de CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) sur nos factures. Mais désormais ces énergies, dont les prix de vente sont fixes au sein d'un prix de marché qui s'emballe, sont source de revenus pour l'État. La manne est évaluée à 14,4 Milliards d'euros pour 2021-2022¹. À titre d'exemple, au rythme actuel, l'éolien devrait avoir remboursé d'ici fin 2024 tout ce qu'il a perçu depuis 2003.

Aujourd'hui ce sont donc les énergies renouvelables qui amortissent l'augmentation de la facture électrique des Français. Elles ne sont pas un coût mais un investissement et un bouclier contre les crises à venir. Tout ce qui peut être déployé est un bénéfice sociétal net. Bon pour la planète et les finances.

Nous avons donc raison d'en déployer. Mais avoir raison ne suffit pas. L'inflation est là. Elle rend incertain les coûts de construction et de financement de nos projets qui évoluent vite. Les taux d'intérêt ont déjà doublé depuis le début de l'année. Les propriétaires de foncières y sont exposés et se posent des questions sur la façon dont eux-mêmes peuvent se prémunir contre les augmentations. La tendance d'évolution des tarifs d'achat change. Les tarifs d'achat commencent à remonter mais le feront-ils assez pour suivre l'inflation des coûts.

¹

<https://fee.asso.fr/actu/les-revenus-de-leolien-francais-reverse-a-letat-des-milliards-comme-bol-dair-pour-proteger-le-pouvoir-dachat/>

Dans ce contexte, une fois de plus, EYC doit apprendre à jongler avec de nouvelles contraintes. Avec le COVID, la crise énergétique et maintenant la guerre, nous avons basculé dans un autre monde. Il nous faut appréhender rapidement les nouvelles règles du jeu.

12.3 Devons nous maîtriser l'autoconsommation ?

Les propriétaires de fonciers, qu'ils soient publics ou privés, et les entreprises hébergées dans des copropriétés sont exposés à l'augmentation à venir des prix de l'énergie. Ils se posent donc des questions légitimes sur la façon dont eux-mêmes peuvent se prémunir contre les augmentations.

A ce titre la question de l'autoconsommation se renforce. En devenant, dans certains cas spécifiquement favorables, potentiellement moins cher que le coût du réseau, les installations photovoltaïques peuvent apparaître comme un bouclier énergétique pour répondre aux usages dans le bâtiment ainsi qu'à ceux de mobilités électriques.

Comment alors convaincre les propriétaires fonciers de travailler avec nous. Les projets d'infrastructures énergétiques ont des rentabilités souvent trop longues par rapport aux cycles d'activités des entreprises. Sera-t'il possible dans les années qui viennent de débloquer des gisements de projets et de contractualiser avec des copropriétaires publics ou privés de fonciers sans proposer une alternative en autoconsommation ?

L'autoconsommation individuelle et son cumul avec l'autoconsommation collective ne sont pas des solutions systématiques. Elles sont plus complexes à contractualiser que les tarifs d'achat. Par ailleurs, du point de vue du système énergétique global, quoi qu'il arrive, il faudra continuer à financer le réseau. Il n'y a pas d'avenir dans l'autarcie électrique complète. Mais peut être que le temps est venu pour EYC de se confronter au montage de projets en autoconsommation lorsque de besoin.

12.4 Nécessaire de renforcer nos capacités d'exploitation

Déployer des projets c'est bien, savoir les faire vivre c'est mieux. Avec 20 sites en production les bénévoles du GT exploitation d'EYC ont fort à faire et sont confrontés très concrètement aux enjeux à venir de l'exploitation de notre parc.

Nous avons fait le choix de baser une partie de notre exploitation sur du bénévolat. Cela est nécessaire en l'état de nos modèles économiques. Par ailleurs, il reste difficile de trouver des prestataires exploitants capables de gérer un parc diffus à un coût compatible avec le niveau des tarifs d'achats.

Notre exploitation s'est très fortement structurée, avec des rôles plus clairs, des procédures testées et simples à suivre. Mais cette activité sensible repose encore pour l'instant sur trop peu de bénévoles. Relativement peu chronophage au global, elle requiert de l'attention et de la rigueur pour identifier les problèmes d'exploitation et apporter les actions correctives. Si un site disjoncte suite à un orage ou une surtension du réseau, il faut peu de jours pour que cela se ressente sur le modèle économique du projet.

Par ailleurs, nous avons 20 sites aujourd'hui sur quelques communes. Comment fonctionnerons-nous lorsque nous en aurons une centaine sur toutes les communes de la Métropole ?

EYC doit donc renforcer ses capacités d'exploitation. Plus de bénévoles doivent être mobilisés de façon efficace pour paver le chemin d'une vie sereine des projets dans la durée.

12.5 Mieux engager et pérenniser l'engagement

Nous avons toujours eu entre 20 et 30 bénévoles actifs au sein d'EYC depuis le lancement de la SAS. Mais la longue phase de COVID a eu pour conséquence notable un repli sur soi, ses amis, sa famille. Cela est constaté par toutes les associations qui, dans la période, ont plus de mal à recruter des bénévoles et à pérenniser leur engagement.

En l'état, ne pas réagir reviendrait à limiter notre capacité à développer des projets et à mettre en œuvre la transition énergétique sur notre territoire. En l'état, ne pas réagir reviendrait à moyen terme à grever nos

capacités d'exploitation d'un parc de projets conséquent. Cela n'est pas possible à l'heure où le GIEC nous somme d'agir de façon volontariste. C'est maintenant que nous pouvons et devons agir.

EYC va donc devoir mieux comprendre comment mieux engager les citoyens dans notre collectif. Nous allons devoir évoluer pour rendre plus pérenne l'engagement de chacun. Nous avons grandement progressé, mais un long chemin d'engagement est devant nous.

12.6 La sobriété au cœur de la transition du territoire et de la crise énergétique

Tout le monde n'est pas attiré par la technique. A l'heure de la crise énergétique, l'enjeu de la transition énergétique va rentrer plus fortement dans les foyers en particulier en terme de maîtrise des consommations.

C'est très concret, très pratique et lié aux usages et modes de vie. Grâce au GT MDE et à l'évolution de nos modes d'actions, EYC va chercher sa place au creux de l'écosystème d'acteurs qui essaie depuis des années de réduire la consommation du territoire. Avec la Métropole, l'ALEC, ULYSSE Énergies, Alpes Isère Habitat et probablement bien d'autres, nous devons nous demander concrètement qu'est ce que ça change de mettre des citoyens dans tout ce bazar énergétique.

Il y a déjà de nombreuses pistes d'actions et d'organisations très réjouissantes. Y'a plus qu'à. C'est une autre façon de s'engager dans EYC, de toucher de nouveaux publics, de nous faire connaître et d'être plus inclusifs au service du bien commun.

12.7 Élargir le mouvement EYC pour être inclusif et compléter nos capacités d'action

La transition énergétique doit être au service de tous, sinon elle n'aura pas lieu. Le lien entre transition énergétique et social est clé. EYC n'est pas un simple club d'investisseur. C'est un projet de transformation et de mise en action du territoire. Il nous faut donc trouver les clés pour être plus inclusifs.

Nous pourrions tâcher de toucher un public de bénéficiaires plus large au travers de nos projets. La maîtrise de l'énergie permettra cela. L'autoconsommation probablement aussi dans certains cas.

Nous devons aussi nous demander comment permettre à plus de personnes d'être bénévoles. En particulier la part à 100 € peut être un frein pour nombre de public. Les étudiants, les citoyens qui ont des revenus limités peuvent être exclus par cette barrière à l'entrée.

Par ailleurs, notre statut de SAS ne nous permet pas de faire appel à des subventions de fondations ou fonds de dotation qui nous seraient très utiles pour mobiliser plus largement alors que c'est maintenant que nous devons agir. Nous mènerons donc des actions pour compléter la SAS par une association afin de réaliser plus largement notre objet social.

12.8 Professionnaliser pour être durable

EYC bénéficie donc de perspectives favorables. Depuis 2016 et même avant, EYC a pu s'appuyer sur un collectif de bénévoles déterminés et compétents pour construire sa voie. Mais la force de ce collectif est aussi sa faiblesse. Il suffirait de peu pour que cette architecture s'effrite et mette en péril la transformation que nous voulons impulser sur notre territoire.

Le temps de la professionnalisation est donc venu. Il faut comprendre ce qui doit être professionnalisé et comment le financer. Clairement nos moyens d'autofinancement sont limités. EYC est solide et bénéficiaire mais au rythme actuel, il nous faudrait encore de nombreuses années avant de trouver équilibre auto finançable.

Nous avons un potentiel de projets, nous avons une culture commune, nos outils et processus doivent encore être grandement améliorés, mais la somme collective de ce qu'est aujourd'hui EYC a beaucoup de valeur. Nous allons chercher avec nos partenaires les clés pour accélérer notre développement sur plusieurs années afin d'atteindre plus vite un équilibre qui nous permette d'autofinancer une équipe salariée. Cela

nous demandera de changer de posture, peut-être de planifier de façon plus engageante notre développement.

Nous devons rester pragmatiques. La tête dans les étoiles mais les pieds sur terre. Le temps de l'action est venu. Nos partenaires nous soutiennent, nous avons prouvé notre capacité à faire, il faut qu'ensemble nous soyons la transition énergétique que nous voulons voir advenir.

Julien Robillard - Président du Conseil de Gestion